

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- 7h30 : Remise des dossards et contrôle vétérinaire jusqu'à 8h30
- 8h30 : Briefing concurrents (sans le chien)
- 9h00 : Départ Canivtt 8km 2
- 10h00 : Départ Canicross 7km 2
- 11h30 : Démonstration de chien de secours sur décombres
- 12h30 : Buffet campagnard offert aux participants
- 13h30 : Remise des prix

REMARQUES

- Il est demandé aux participants de s'inscrire avant le 05 octobre
- Pas d'inscription le jour de la course.
- Pour les non Licenciés fournir un certificat médical
- Pour les non-licenciés FSLC, présenter le matériel réglementaire lors du retrait du dossard.

TARIFS et DISTANCE

Epreuve	Distance	Licencié FSLC	Non Licencié	Année Naissance
Canicross	7km 2	10 €	12 €	2001 et avant
Canivtt	8km 2	10 €	12 €	2001 et avant

Merci de respecter l'enceinte Militaire ou vous allez être accueilli.

Pour pouvoir rentrer vos véhicules dans l'enceinte Militaire, bien vouloir nous fournir votre type de véhicule et votre immatriculation avec votre inscription.

Le jour de la course il est OBLIGATOIRE d'avoir une pièce d'identité pour la présenter au poste de sécurité!!!!

Pour toutes les informations sur cette manifestation vous pouvez nous contacter sur : dfi.canin83@yahoo.fr

Les informations sur le canicross sont sur le site :

<http://canicross83.fr>

et la page FB de l'événement :

<https://www.facebook.com/events/1253495211330275/>

BULLETIN D'ENGAGEMENT

2ème CANICROSS de la Sécurité Civile de Brignoles du 16 octobre 2016

LE CHIEN :

NOM :RACE (1) :
SEXE: MaleFemelle..... NÉ LE :
N° TATOUAGE ou PUCE (*) :
VACCINS (*) :

(*) Présentation du carnet de santé obligatoire

(1) Pour inscrire sur cette course un chien de la catégorie deux, vous devez fournir une copie de son pedigree officiel, avec le bulletin d'engagement (voir règlement FSLC).

LE CONCURRENT :

NOM :PRENOM :
Date de naissance :/...../.....SEXE :
ADRESSE:.....

CODE POSTAL : VILLE :
COURRIEL :@.....
TÉL :

Numéro LICENCE F.S.L.C. :CLUB :

Pour les non licenciés FSLC. Joindre photocopie de la licence sportive ou du certificat médical de non contre indication à la pratique sportive du canicross ou canivtt en compétition.

Les concurrents **non licenciés à la FSLC** sont informés qu'en signant le bulletin d'engagement, ils souscrivent un Titre de Participation Journée (inclus dans le montant d'inscription) leur offrant les mêmes conditions d'assurance que les licenciés de la Fédération des Sports et Loisirs Canins pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits

Je reconnais avoir été prévenu par les organisateurs concernant mes responsabilités sur une atteinte physique et sur les actes du chien qui est sous ma garde.

En signant ce bulletin d'inscription vous vous engagez à respecter le règlement FSLC appliqué sur cette épreuve consultable sur <http://www.fslc-canicross.net>

Autorisation parentale : Je soussignéautorise mon enfant (ci-dessus) à participer à l'épreuve de sa catégorie.

DATE : SIGNATURE : (Des parents pour les mineurs)

Inscription et règlements : chèque à libeller à l'ordre de **CSA Canicross**

A envoyer à : Mlle Meister Alexandra
UIISC7 – 4^{ème} Cie Groupe Cyno
Camp Couderc – Route de Bras – BP 306
83170 Brignoles

Renseignements : Téléphone : 06 81 44 32 19

Courriel : dfi.canin83@yahoo.fr

Cadres Saisis
Par l'organisation

N° DOSSARD

CATEGORIE

La Sécurité Civile de Brignoles (UIISC7) et l'association Canicross83 vous invite à participer, avec votre chien, le dimanche 16 octobre 2016, au 2ème canicross de la Sécurité Civile de Brignoles;

Une participation du montant de l'inscription est reversée au CSA.

Venez en famille pour participer avec votre chien et regarder le travail des chiens de secours, de l'équipe Cyno, en recherche sur décombres.

Cette manifestation est placée sous l'égide de la Fédération des Sports et Loisirs Canins, et compte pour l'attribution des points de la coupe de France des Chiens d'Or FSLC.

REGLEMENTATION :

Le règlement appliqué est celui de la Fédération des Sports et Loisirs Canins www.fslc-canicross.net

Sans notre compagnon à quatre pattes, nous ne pouvons nous adonner à nos activités. Tout doit donc être mis en oeuvre pour le respecter.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE

Par la signature du présent formulaire, chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous les supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour des prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée..

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER :

- le chien doit toujours être attaché (pas de collier étrangleur)
- le chien doit toujours courir devant le conducteur
- il est interdit de tirer ou de brutaliser le chien
- Le concurrent qui dépasse ou tire son chien sera pénalisé
- Ne pas oublier de ramasser les oublis de nos toutous !
- Vous êtes dans une Unité Militaire qu'il convient de respecter

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés et non licenciés (licence journée) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence de la F.S.L.C..

Les concurrents doivent être assurés personnellement contre les risques d'atteinte physique et contre les actes du chien qu'ils ont sous leur garde, pendant toute la durée de la manifestation (responsabilité civile).



NOS PARTENAIRES



7 km épreuve canicross
7,5 km épreuve canivtt
Démonstration de chien de décombres
Buffet offert - Courir et pédaler avec son chien

16 octobre
2016



2^{ème} édition

CANICROSS DE LA SÉCURITÉ CIVILE DE BRIGNOLES



Contact au 06.81.44.32.19
@ : dfi.canin83@yahoo.fr